

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151112-2015\_A234-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2015  
Date de réception préfecture : 16/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A234**

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général**

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient Présents :** JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :** Néant

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :** ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :** BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine

**Secrétaire de séance :** Stéphane PAOLI

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_05**

**CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : **Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général**  
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture et la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement sur le Budget Général de la CPA pour 2015.

**Exposé des motifs :**

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui :

- de procéder à l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- de réviser les autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme ;

## **1. OUVERTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Il convient de créer l'autorisation de programme suivante :

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	CP 2015	Reste à financer
Traitement des Déchets	travaux réhabilitation décharges brutes	DI144BAP	0	990 000	990 000	10 485	979 515

Pour des raisons techniques de mise à jour du logiciel financier, il est nécessaire de clôturer d'anciennes AP et de les rouvrir pour le montant restant à financer. C'est le cas de l'AP relative aux travaux de réhabilitation des décharges brutes.

## **2. REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations ci-dessous doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
ASF Echangeur A8-A51	DI551AP	1 600 000	21 400 000	23 000 000	390 000	0	780 000	390 000	2 000 000	19 440 000
Aménagements de voiries										
Venelles - Réhabilitation ex RN96 - Logissons	DI311AP2	1 500 000	40 000	1 540 000	1 496 603	802	10 000	30 000		2 595
Travaux d'infrastructures communautaires										
ZAC Vitrolles CAP HORIZON	DI364AP	25 000 000	5 000 000	30 000 000	173 826	6 355 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	11 471 174
Cellule d'Appui aux Communes										

### **➤ Travaux d'infrastructures communautaires**

L'augmentation de 40 000 € de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation de l'ex RN96/Logissons à Venelles est due à la formalisation d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique avec la commune afin de les missionner pour réaliser le raccordement du réseau pluvial de l'opération.

### ➤ Aménagement de voiries

L'AP relative aux travaux sur l'échangeur A8/A51, initialement prévue à 1,6 M€ ne comprenait que les études et les dossiers administratifs. Il est aujourd'hui nécessaire d'intégrer les coûts des travaux de la bretelle reliant l'A51 Nord et l'A8 Ouest ainsi que les travaux d'aménagement du carrefour à feux sur la route de Galice à Aix-en-Provence.

### ➤ Appui aux communes

Pour Vitrolles Cap Horizon, le dossier de ZAC a été approuvé par le Conseil communautaire du 21 mai dernier et l'opération dans son ensemble a été concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au Bureau communautaire du 11 juin 2015. Le dossier de réalisation est en cours d'élaboration.

Les résultats des premières études menées montrent que certains éléments de programme doivent être inscrits au programme des équipements publics (escalator et parking relais), ce qui nécessite d'augmenter l'AP d'un montant de 5 M€, soit un montant total de 30 M€.

## 3. CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Pour les raisons techniques évoquées ci-dessus, l'AP suivante doit être clôturée.

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	Reste à financer
Traitement des Déchets	Travaux réhabilitation décharges brutes	DI144AP	6 916 310	à clôturer	6 916 310	5 916 312	21 100	978 898

## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU la délibération n°2015\_A188 du Conseil communautaire du 8 octobre 2015 portant inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015 ;

VU l'avis de la commission finances et contrôle de gestion du 13 octobre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création de l'autorisation de programme suivante :

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	CP 2015	Reste à financer
Traitement des Déchets	travaux réhabilitation décharges brutes	DI144BAP	0	990 000	990 000	10 485	979 515

- **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Reste à financer
ASF Echangeur A8-A51	DI551AP	1 600 000	21 400 000	23 000 000	390 000	0	780 000	390 000	2 000 000	19 440 000
Aménagements de voiries										
Venelles - Réhabilitation ex RN96 - Logissons	DI311AP2	1 500 000	40 000	1 540 000	1 496 603	802	10 000	30 000		2 595
Travaux d'infrastructures communautaires										
ZAC Vitrolles CAP HORIZON	DI364AP	25 000 000	5 000 000	30 000 000	173 826	6 355 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	11 471 174
Cellule d'Appui aux Communes										

- **APPROUVER** la clôture de l'autorisation de programme suivante :

DIRECTION	LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM2 - 2015	Variation à prévoir 2015	TOTAL AP DM3- 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	Reste à financer
Traitement des Déchets	Travaux réhabilitation décharges brutes	DI144AP	6 916 310	à clôturer	6 916 310	5 916 312	21 100	978 898

**OBJET : Ressources - Finances - Ouvertures, modifications et clôtures d'AP/CP sur le Budget Général**

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	5
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Pour	80
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LENFANT Gaëlle

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



13 NOV. 2015